



# PROJET D'ÉTABLISSEMENT

DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL  
DE VIERZON 2023/2027



# SOMMAIRE

<b>I / INTRODUCTION</b>	page 05
<b>II / DES TEXTES REPÈRES</b>	page 06
<b>A / LES TEXTES MINISTÉRIELS</b>	page 06
<b>B / LE DOCUMENT DE POLITIQUE CULTURELLE DE LA VILLE DE VIERZON</b>	page 06
<b>III / PORTRAIT DU CONSERVATOIRE AUJOURD'HUI</b>	page 07
<b>A / LE CONTEXTE LOCAL</b>	page 07
a) La Ville de Vierzon : une situation privilégiée .....	page 07
b) Vierzon et ses habitants : le contexte démographique .....	page 08
c) Une politique culturelle ambitieuse .....	page 09
<b>B / FICHE D'IDENTITÉ DE LA STRUCTURE</b>	page 10
a) Bref historique du conservatoire .....	page 10
b) Les élèves inscrits et évolution .....	page 11
c) Le personnel et le financement .....	page 11
d) L'organisation des enseignements .....	page 13
e) Le cursus et l'évolution des études .....	page 14
f) Les instances de concertation du conservatoire .....	page 14
<b>C / LES ATOUTS DU CONSERVATOIRE</b>	page 15
a) De très nombreuses pratiques collectives .....	page 15
b) Un conservatoire ouvert à tous .....	page 15
c) De nombreux partenariats noués au fil du temps .....	page 17
d) Les locaux neufs .....	page 18
<b>IV/ LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE DEMAIN</b>	page 19
<b>A / PLACER L'ÉLÈVE AU CENTRE DU PROJET PÉDAGOGIQUE</b>	page 19
a) La pratique collective au cœur des apprentissages .....	page 19
b) Accompagner tous les élèves dans leur découverte et leur pratique musicale...	page 22
c) Des relations avec les élèves et les parents d'élèves .....	page 23
<b>B / DES PROJETS AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS</b>	page 24
a) Des pratiques pédagogiques innovantes pour les élèves d'aujourd'hui .....	page 24
b) Développer des actions auprès du public empêché .....	page 25
c) Structurer le cursus des musiques actuelles.....	page 26
<b>C/ UN CONSERVATOIRE TOUJOURS PLUS ATTRACTIF ET OUVERT À TOUS</b>	page 26
a) L'éducation artistique et culturelle : vers le 100 % EAC .....	page 26
b) Le conservatoire un véritable acteur culturel .....	page 26
c) Vers un conservatoire des arts pour une pratique artistique tout au long de la vie	page 26
<b>V / CONCLUSION</b>	page 30

## Préambule

Le présent projet d'établissement a fait l'objet d'un processus de concertation en s'appuyant sur le collège pédagogique, un groupe de travail et des conseils pédagogiques dans un souci de représentativité des différents acteurs de l'établissement.

Sur proposition de l'équipe du conservatoire d'un premier document de travail s'inspirant des textes de référence du Ministère de la Culture et de la Communication, les membres d'un groupe de travail ont été amenés à travailler sur plusieurs thématiques en s'appuyant sur des procédés et des outils de concertation favorisant la réflexion, l'échange et la circulation des idées.

Afin d'élargir ces débats, l'adjointe à la culture, la directrice de la culture et la directrice du conservatoire ont chacune contribué à enrichir ce projet afin de le lier à la fois aux réalités et évolutions du terrain et aux ambitions culturelles de la Ville de Vierzon.

Que soient ici remerciées toutes les personnes qui ont contribué à son élaboration et se sont associées au processus collectif de réflexion, venant enrichir la qualité des débats et des échanges.



## I / INTRODUCTION

Document fondamental, le projet d'établissement du conservatoire de musique a pour objectif de préciser les ambitions pédagogiques et artistiques de l'établissement. Le décret n°2006-1248 du 12 octobre 2006 et l'arrêté du 15 décembre 2006 précisent les obligations des établissements classés par l'État.

Le projet d'établissement 2023/2027 s'inscrit en cohérence avec les textes d'orientation et réglementation proposés par le Ministère de la Culture et de la Communication, notamment la Charte de l'Enseignement Artistique spécialisé, l'arrêté de classement des conservatoires et le Schéma National d'Orientation Pédagogique. **Il répond aux missions de service public et aux documents d'orientation culturelle de la Ville de Vierzon.**

Ce projet d'établissement présente les actions engagées depuis le dernier projet et intègre les évolutions et mutations observées sur les plans sociétal, économique et culturel pour dégager des objectifs à atteindre à l'horizon 2027. **Son objectif premier est de favoriser l'accès du plus grand nombre à une pratique artistique épanouissante, exigeante et collective.**

Construire et formaliser collectivement un projet de long terme pour une telle structure est, en soi, une démarche formatrice qui a renforcé la cohésion des équipes et favorisé des remises en question.

- Comment le conservatoire peut-il s'adapter avec efficacité et pertinence à l'évolution continue des modes de vie des usagers ?
- Comment peut-il répondre à leurs attentes et rayonner sur le territoire, en s'inscrivant, naturellement, dans une politique culturelle globale ?
- Comment, sans renier l'exigence de qualité artistique, ni négliger le patrimoine dont il est garant, le conservatoire peut-il servir de nouveaux publics, initier et soutenir la pratique amateur, diversifier les approches et intégrer le numérique ?
- Comment le conservatoire peut-il accompagner au mieux ses élèves, débutants ou futurs professionnels, optimiser efficacement ses ressources dans un contexte financier contraint, poursuivre des objectifs en cohérence avec les évolutions des territoires tout en assumant les missions et les responsabilités qui incombent à un Conservatoire à Rayonnement Inter-communal (CRI) ?

Apporter une réponse à ces questions, définir des choix et des orientations pour les années à venir, évaluer les moyens associés et les efforts nécessaires à leur mise en œuvre, tel est l'objectif de ce projet d'établissement.



## II / DES TEXTES REPÈRES

### A/ TEXTES MINISTÉRIELS

En cohérence avec les textes cadres ministériels, le conservatoire de Vierzon, structure publique d'enseignement artistique classée par le Ministère de la Culture, participe au travers de ses différentes missions, à la vie culturelle du territoire et favorise l'accès de tous à la culture.

Le fonctionnement pédagogique des conservatoires repose sur 4 textes fondamentaux émanant du Ministère de la Culture : la Charte de l'Enseignement Artistique spécialisé en musique, danse et théâtre et les trois Schémas Nationaux d'Orientation Pédagogique pour l'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre.

Le cadre de l'enseignement professionnel initial a été fixé par le décret (2005) créant le Cycle d'Enseignement Professionnel Initial (CEPI) et le Diplôme National d'Orientation Professionnelle (DNOP), ainsi que par les décrets (2007) fixant les conditions d'accès au CEPI, son organisation et son évaluation. Le rayonnement des conservatoires fait l'objet d'un classement pour une durée de 7 ans. Ce classement est renouvelé sur présentation d'un dossier rassemblant l'ensemble des caractéristiques de la structure et ses ambitions pour l'avenir.

### B/ LE DOCUMENT DE POLITIQUE CULTURELLE DE LA VILLE DE VIERZON

La Ville de Vierzon porte une politique culturelle ambitieuse au service de tous les publics. Depuis 2008, toutes les structures culturelles ont été rénovées et agrandies à l'image du conservatoire de musique situé dans des locaux entièrement neufs. Chaque année, près de 10% du budget de la Ville est consacré à la culture. De nombreux projets d'envergure sont menés afin de favoriser l'attractivité du territoire, de soutenir la création artistique ou encore de permettre à tous de participer à la vie culturelle du territoire. En 2020, ces axes de politique culturelle ont été formalisés dans un document intitulé « Document de politique culturelle de la Ville de Vierzon ». Cette publication, qui donne les orientations et les ambitions en matière de politique culturelle, a permis l'élaboration de ce projet d'établissement.



### III - PORTRAIT DU CONSERVATOIRE AUJOURD'HUI

#### A/ LE CONTEXTE LOCAL

##### a) La Ville de Vierzon : une situation privilégiée

Favorisée par sa position géographique, portée par l'élan de l'industrie, la ville de Vierzon a connu, aux 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles, une grande prospérité. La porcelaine, la verrerie, la confection, le chemin de fer ou encore le machinisme agricole représentaient alors un vivier d'emplois et maintenaient une population importante. Avec la désindustrialisation dans les années 1980 et 1990, la ville a perdu de son attractivité et de ses habitants. Il a fallu, depuis les années 2000, beaucoup d'énergie et de volonté politique pour réintroduire de l'activité, attirer des entreprises, soutenir les services publics, pousser la culture au sein du territoire vierzonnais.

Portée une nouvelle fois par sa situation géographique, à la croisée de trois autoroutes (A71, A20 et A85) et d'un nœud ferroviaire important, la collectivité s'est notamment attachée à recréer une offre foncière et immobilière pour répondre aux besoins des entreprises et anticiper l'avenir. Le Parc Technologique de Sologne est le fer de lance de cette stratégie payante qui voit aujourd'hui de nombreuses entreprises s'installer, à l'image de la licorne française Ledger, spécialisée dans la sécurisation des transactions monétaires qui a tout récemment construit un bâtiment de près de 4000 m<sup>2</sup> et qui compte aujourd'hui plus de 50 salariés.



Dans le sillage de cette dernière, le développement numérique est une nouvelle voie de développement pour le territoire avec la structuration en cours d'un pôle numérique. Des acteurs de la formation initiale ont fait le choix de s'implanter à Vierzon à l'image d'Algosup, école du numérique qui dispense une formation « Architecte du numérique ». Le pôle numérique prendra place au sein du Bâtiment dit B3 sur le site de l'ancienne Société Française, situé en cœur de ville, inscrit à l'inventaire supplémentaire des Bâtiments de France et berceau du machinisme agricole. Cette implantation au sein de ce bâtiment emblématique est symbolique, porteuse d'un lien entre l'industrie et l'économie numérique.

La logistique est une autre filière de rebond pour le territoire, portée par une vision de transport combiné en lien avec la plateforme Combronde au Vieux Domaine (3 trains complets par semaine avec le Port du Havre) et un projet majeur qui devrait voir le jour en 2023, projets porteurs de création d'emplois. L'ensemble de ces implantations témoignent d'une attractivité retrouvée et d'un rebond économique indéniable, d'ailleurs corroborés par une baisse significative du taux de chômage sur la zone d'emploi de Vierzon. La dynamique enclenchée au nord de la ville au Parc Technologique de Sologne est également intimement corrélée à la dynamique déployée au centre-ville de Vierzon, notamment à travers le dispositif « Action Cœur de Ville » et les programmes de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine. Après un premier plan qui a profondément modifié le visage des quartiers nord de la Ville, le NPRU redessine le centre-ville.

## b) Vierzon et ses habitants : le contexte démographique

En 2019 (derniers chiffres de l'Insee), la ville de Vierzon compte **25 464 habitants**. Pour ce qui concerne la répartition par sexes, on compte plus de femmes – comme au niveau national mais de manière accentuée – que d'hommes. La répartition par âges, quant à elle, montre une part importante des plus de 60 ans : 34,8 % de la population totale. *Moyenne nationale : 26%*.



À Vierzon et toujours en 2019, 5 252 personnes déclarent vivre seules, ce qui correspond peu ou prou à la proportion nationale. Parmi ces personnes vivant seules, et comme au niveau national, on trouve une majorité de femmes. Parmi les familles, on trouve un taux important de familles monoparentales : 19 %. *Moyenne nationale : 16,5%*. A Vierzon plus souvent qu'au niveau national, les familles monoparentales s'organisaient autour d'une femme.

À observer les catégories socioprofessionnelles des Vierzonnais (de plus de 15 ans), on peut noter le très faible chiffre des « cadres et professions intellectuelles supérieures » : 3,7 %. *Moyenne nationale : 9,5%*. Bien sûr et en cohérence avec la répartition par âges, la part des retraités est importante : 35,2 %. *Moyenne nationale : 27%*. La part des ouvriers est relativement importante : 15,6 %. *Moyenne nationale : 12%*.

Pour ce qui concerne le diplôme le plus élevé (de la population non scolarisée de 15 ans et plus), on note, tout d'abord, la part importante des Vierzonnais ne possédant aucun diplôme : 33,5 %. *Moyenne nationale : 21,9 %*. L'on note aussi la faible proportion de diplômés de l'enseignement supérieur : 15,7 %. Si l'on additionne les détenteurs de BEPC, CAP, BEP et bacs professionnels (le chiffre atteint environ 50 % des habitants, ce qui approche la moyenne nationale (47,4%).

Enfin, pour ce qui concerne la scolarisation et la formation, le chiffre frappant sur la commune de Vierzon est la faible proportion des jeunes poursuivant une formation ou leur scolarité après 18 ans, ou plus précisément entre 18 ans et 24 ans : 28 %. *Moyenne nationale : 52,1%*.



### c) Une politique culturelle ambitieuse

Vierzon est une ville dynamique dans laquelle la culture occupe depuis 2008 une place importante dans la stratégie de développement du territoire. De nombreux investissements ont permis la rénovation des structures culturelles publiques. Toutes sont situées en centre-ville et ont été requalifiées, agrandies et repensées. Dans cette même ligne, des projets emblématiques émergent, qui marquent cette reconquête physique mais aussi psychologique d'un territoire en pleine métamorphose. Exigeante et de qualité, accessible, et au rayonnement régional, la politique culturelle à Vierzon s'est fait un principe de s'adresser à tous en se tournant vers de nouveaux publics jusqu'ici restés en marge.

### LES STRUCTURES CULTURELLES DE LA VILLE DE VIERZON

Ces dernières années, une volonté politique forte et appuyée par de nombreux investissements a permis la rénovation et/ou le développement des équipements culturels de la ville. En 2013, la municipalité a fait le choix d'installer, au cœur du « site de la Société Française », le musée municipal dédié à l'histoire industrielle du territoire. Cet établissement, situé en face d'un cinéma et d'un bowling, œuvre à la préservation du patrimoine et à la valorisation de l'histoire locale.



Situé en centre-ville également, **le théâtre Mac-Nab** est un lieu phare qui programme près de 40 représentations par an, parmi lesquelles des spectacles de grande renommée et illustrant tout le spectre de la création de spectacles vivants. Scène régionale, le Mac-Nab marque sa volonté de se rendre accessible à tous par des « tarifs découverte » ainsi qu'un « tarif médiation » pour plusieurs structures sociales. Son partenariat avec « Scène O'Centre », association fédérant les structures de diffusion des spectacles vivants en région Centre Val-de-Loire, mais aussi ses liens étroits avec divers lieux culturels (scènes nationales, théâtres de ville, associations, lieux privés...) participent d'une synergie territoriale et favorisent la création de spectacles vivants sous ses formes les plus variées. Adossé au théâtre Mac-Nab et aux compétences techniques de ses agents, **le festival « Les Estivales du Canal »** a été créé en 2008. Il se déroule chaque année en juillet, et en plein air, dans le jardin de l'Abbaye (reconnu pour son style Art Déco). Ce festival, aujourd'hui rendez-vous incontournable pour les Vierzonnais, est entièrement gratuit.

En février 2020 a été inauguré en centre-ville **l'espace Maurice Rollinat**, équipement comprenant une salle d'exposition, un espace de réalité virtuelle et une « Micro Folie », un dispositif imaginé par la Villette (Paris) et dont Vierzon fut la deuxième ville à mettre en œuvre dans la région Centre Val-de-Loire.

**La médiathèque**, construite en 1977 à cinq minutes du centre-ville, a été entièrement rénovée en 2021 et début 2022. L'architecte, l'équipe municipale et l'équipe des bibliothécaires ont repensé le lieu pour qu'il soit non seulement beau mais également adapté aux attentes actuelles du public et à ses nouveaux usages. Ses horaires d'ouverture ont été élargis, avec notamment un dimanche d'ouverture par mois de septembre à juin. De nouveaux services sont proposés au public comme par exemple le prêt de jeux vidéos, le prêt de jeux de société, l'accès à un site d'autoformation, la possibilité (non contraignante) d'utiliser des automates de prêt retour. Lors de la réouverture, la Ville de Vierzon a souhaité modifier les tarifs d'abonnement afin d'élargir et faciliter l'accès à tous. L'abonnement à la Médiathèque avec l'accès à l'ensemble de ses services est devenu entièrement gratuit pour les Vierzonnais et gratuit pour l'ensemble des jeunes de moins de 18 ans résidant à Vierzon ou non.

Enfin, **le conservatoire de musique** a été relogé dans des bâtiments appartenant autrefois au lycée Henri Brisson. Aujourd'hui, il accueille plus de **440 élèves** et propose des tarifs accessibles à tous, parmi les plus bas proposés. Depuis la rentrée scolaire 2021, une classe à horaires aménagés a été ouverte au sein du collège Édouard Vaillant. Le conservatoire porte également de nombreux projets au sein des écoles : orchestres, chorales... Dans l'enceinte du conservatoire de musique, se trouve aussi l'auditorium **La Décale** ainsi que **le Not'ile**, studio d'enregistrement et de pratique de musique amateur. Enfin, en 2019 a été ouvert dans les mêmes locaux **un pôle arts plastiques**.



## B/ FICHE D'IDENTITÉ DE LA STRUCTURE

### a) Brève histoire du conservatoire

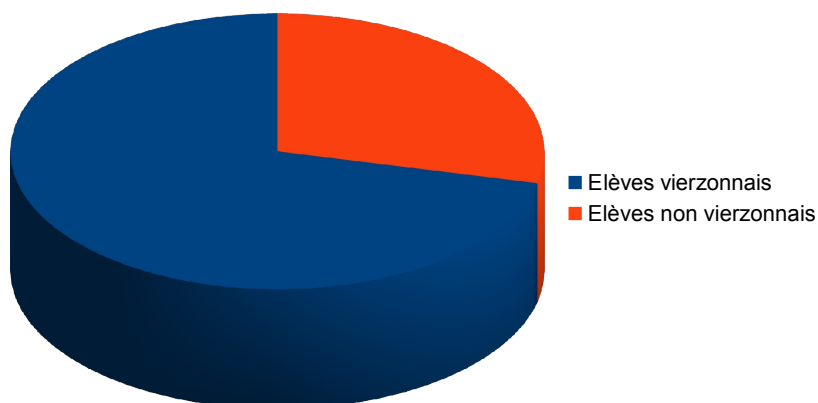
Le conservatoire de musique de Vierzon est issu des « Cours Municipaux » qui, dès 1949, dispensaient gratuitement le jeudi et le dimanche à des centaines d'enfants, l'enseignement du solfège et des instruments. Marcel BALICHON en fut l'initiateur et le promoteur pendant 30 ans, en même temps qu'il dirigeait la Lyre et la Chorale Municipale, l'Orchestre Symphonique et les concerts du Centre Culturel. Il fut remplacé à la direction de l'école après sa retraite par Jean-Pierre POMMIER.

Au fil des années, la deuxième ville du Cher s'est dotée d'une structure d'enseignement musical de qualité, capable d'accueillir chaque semaine de l'année scolaire plusieurs centaines d'enfants et d'adultes dont près d'un tiers viennent de 41 communes du Cher, du Loir-et-Cher et de l'Indre. Les cours municipaux sont ensuite devenus l'école Municipale de Musique Agréée de Vierzon, établissement territorial d'enseignement artistique dont la qualité de l'enseignement dispensé a été reconnue par l'État par agrément du Ministère de la Culture délivré le 11 avril 1996 et transformé en Conservatoire à Rayonnement Intercommunal (CRI) de Vierzon par décret en date du 12 octobre 2006.

## b) Les élèves inscrits

Années	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Total	505	441	444

Provenance géographique des élèves



**Le conservatoire de Vierzon est un Conservatoire à Rayonnement Intercommunal et compte en 2022, 444 élèves** venant de 41 communes différentes de 4 départements : Le Cher (18), L'Indre (36), le Loiret (45) et le Loir et Cher (41).

Observations :

- > Plus d'1/3 des élèves vierzonnais résident en centre-ville
- > Les quartiers les moins représentés sont le Bois d'Yèvre et Chaillot les Crêles.

Proportion d'élèves mineurs/majeurs : en 2022, la structure compte 294 enfants et 140 adultes soit 32 % d'adultes et 68 % d'enfants.

- La situation actuelle (proportion d'élèves mineurs/majeurs) est en adéquation avec la politique de la collectivité en faveur de la jeunesse. Pour autant, une place importante est accordée aux élèves adultes.

- Conformément aux préconisations ministérielles du Schéma d'Orientation Pédagogique de 2008 et à sa mission de soutien à la pratique amateur, le conservatoire offre un panel de parcours diplômants et non diplômants important permettant à chaque élève de trouver sa place en fonction de son projet de pratique artistique.

- Proportion d'élèves inscrits en parcours diplômant/non diplômant : en 2022, le conservatoire compte 91 % de ses élèves en parcours diplômant et 9 % en parcours non diplômant.

## c) Le personnel et le financement

### LE PERSONNEL

- Une directrice
- Personnel enseignant : 22 enseignants (14 titulaires de la fonction publique territoriale 8 contractuels dont 4 en contrat à durée indéterminée)
- Personnel administratif : une secrétaire (titulaire SSIAP 1)
- Personnel technique : un agent d'entretien

Classement du corps enseignant :

- 2 Professeurs Territoriaux d'Enseignement Artistique (PTEA) hors classe à temps complet
- 1 PTEA hors classe à temps incomplet
- 5 Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique (ATEA) principaux 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 3 ATEA principaux 1<sup>ère</sup> classe à temps incomplet
- 1 ATEA principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 ATEA principal 2<sup>ème</sup> classe à temps incomplet
- 4 ATEA contractuels à temps complet
- 5 ATEA contractuels à temps incomplet

Situation statutaire de l'équipe enseignante

Nombre de professeurs	Catégorie A	Catégorie B	Titulaires	Non titulaires
2018/2019	3	19	14	8
2019/2020	3	19	14	8
2020/2021	3	19	14	8
2021/2022	3	19	14	8

Évolution du volume horaire hebdomadaire d'enseignement

2018/2019	314h15
2019/2020	304h30
2020/2021	313h00
2021/2022	313h00

## LE FINANCEMENT

	2019	2020	2021	2022
Charges du personnel	799 802 €	816 592 €	824 380 €	829 592 €
Budget Fonctionnement	9 000 €	8 850 €	8 000 €	8 200 €
Budget Investissement	Report crédit sur 2020	16 000 €	8 000 €	8 000 €
Subvention de fonctionnement du Département	13 000 €	14 325 €	12 625 €	12 725 €
Subvention d'investissement du Département	9 240 €	8 000 €	8 500 €	6 870 €
Recettes avec les familles	79 800 €	81 600 €	75 200 €	Nous n'avons pas encore ce chiffre

#### d) L'organisation des enseignements

Le conservatoire de Vierzon est un établissement municipal d'enseignement artistique classé à rayonnement intercommunal par le Ministère de la Culture et de la Communication. Ses missions sont des missions de service public. Depuis plusieurs années, le conservatoire s'est développé de façon conséquente avec la création d'une classe-orchestre, l'ouverture de nouvelles classes instrumentales en clavecin et en accordéon diatonique, la création d'une Classe à Horaires Aménagés Musique au collège Édouard Vaillant et un département de musiques actuelles.

DÉPARTEMENTS PÉDAGOGIQUES		DISCIPLINES
Formation musicale		Éveil musical (de 3 à 6 ans)
		Orchestres/FM (1ère et 2ème années)
		Chant/FM (1ère et 2ème années)
		Formation musicale (tous les cycles)
Voix		Chant soliste
Cordes	frottées	Violon Alto Violoncelle Contrebasse Vielle à roue
	pincées	Guitare classique
Claviers		Piano
		Orgue
		Clavecin
		Accordéon chromatique
		Accordéon diatonique
Vents	Bois	Flûte traversière Hautbois Clarinette Saxophone
	Cuivres	Trompette/Cornet Trombone Tuba
Musiques actuelles		Guitare électrique Guitare basse
Percussions		Batterie
		Xylophone
		Vibraphone
		Percussions extra- européennes

En conformité avec les Schémas d'Orientation Pédagogique du Ministère de la Culture et de la Communication, deux parcours, l'un diplômant l'autre non diplômant, établissent un équilibre entre les innovations et le respect des textes réglementaires. Les différents parcours sont conçus pour préserver une certaine souplesse et accueillir ainsi un large public.

#### e) Le cursus et l'évaluation des études

Les études du parcours diplômant sont organisées selon les modalités prévues par les textes réglementaires. L'offre pédagogique du conservatoire de Vierzon se décline par cycles comme tous les autres conservatoires mais avec de nombreuses pratiques collectives qui en font sa particularité.

L'évaluation au conservatoire de Vierzon est établie en continue. L'obtention des diplômes est soumise à la réussite des examens de fin de cycle qui se tiennent devant un jury extérieur avec au moins un spécialiste pour chaque discipline présentée. En 2021, a été mise en place une mutualisation des examens avec l'école de musique de Mehun-sur-Yèvre dans différentes disciplines. Cette expérience enrichissante est renouvelée chaque année.

Différents diplômes sont décernés en fonction des étapes franchies :

- Certificat de fin de cycle I dit Certificat initial (FC1)
- Brevet d'Études Musicales (FC2)
- Certificat d'Études Musicales (FC3)

#### f) Les instances de concertation du conservatoire

- **Collège pédagogique** : l'équipe enseignante se réunit 4 à 6 fois par an afin d'échanger sur la vie de l'établissement, de faire des propositions, prendre des décisions, préparer et mettre en œuvre les projets et réaliser des bilans de fonctionnement. Ce collège est animé par la directrice.

- **Conseil pédagogique** : un ensemble de professeurs forme une instance de concertation qui assiste la directrice sur les questions liées à la pédagogie, l'évolution et la qualité du fonctionnement du conservatoire. Ce conseil se réunit entre 3 et 6 fois par an et est animé par la directrice.

- **Conseil d'établissement** : instance de concertation regroupant 7 membres de droit et 7 membres élus.

Membres de droit

- La maire de la Ville qui est la présidente
- La maire-adjointe chargée de la Culture
- 2 membres du Conseil Municipal désignés au sein et par celui-ci
- La directrice générale des services
- La directrice du service culture
- La directrice de l'établissement

Membres élus

- 2 élèves élus par leurs pairs de plus de 15 ans
- 2 parents d'élèves élus par leurs pairs
- 2 enseignants élus par leurs pairs
- 1 représentant du personnel administratif élu par ses pairs

Cette instance permet le dialogue entre le personnel du conservatoire, la collectivité responsable, les usagers et les principaux acteurs du projet d'établissement. Elle se réunit au minimum une fois par an et débat de la vie du conservatoire.

## C/ LES ATOUTS DU CONSERVATOIRE

### a) De très nombreuses pratiques collectives

Placées au cœur du précédent projet pédagogique, les pratiques collectives sont une part importante du travail des professeurs et considérées comme de véritables dénominateurs communs de l'ensemble des disciplines instrumentales. Elles représentent autant d'occasions pour l'élève de s'épanouir et d'enrichir son parcours, contribuant au développement de sa curiosité et à la construction de sa motivation. Sur le plan de la formation du musicien, jouer à plusieurs implique des règles communes relatives à une vie de groupe, prenant en compte la notion de respect et d'écoute de l'autre, tout en permettant à chacun de partager sa passion.

### LES PRATIQUES COLLECTIVES DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Pratiques collectives vocales	Chœur de femmes
	Chorale de Musiques Actuelles (intergénérationnel)
Pratiques collectives instrumentales	Orchestre à cordes 1er cycle
	Orchestre à cordes 2ème et 3ème cycles
	Orchestre Primo
	Orchestre d'harmonie 1er cycle
	Orchestre d'harmonie (OHV) 2ème et 3ème cycles
	Ensembles de musique de chambre
	Ensemble de flûtes
	Ensemble de hautbois
	Ensemble de clarinettes
	Ensemble de percussions
	Ensemble de guitares
	Ensemble de contrebasses jazz
	Big Band (Ensemble de jazz)
	Ensemble de musiques traditionnelles
	Ensemble Musiques à danser
	Ensemble de vieilles
	Orchestre d'accordéons chromatiques
	Atelier cuivres
Atelier CriNot'	

### b) Un conservatoire ouvert à tous

### ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Depuis de nombreuses années, l'Éducation Nationale et la Ville de Vierzon entretiennent un partenariat solide. Le conservatoire de musique participe à l'éducation artistique et culturelle en proposant des projets au sein des écoles. En 2020, la Ville de Vierzon a entrepris de généraliser l'éducation artistique et culturelle sur le territoire. S'appuyant sur les trois piliers de l'EAC, la Ville a financé et a cherché à proposer des projets qui répondent aux objectifs. Chaque année scolaire, de nouvelles offres sont proposées aux enseignants. En 2021, pour la première fois, un guide a été édité et proposé aux enseignants du premier degré. Il regroupe l'ensemble des offres proposées par les structures culturelles de la ville et financées par la Ville. Forte de ses succès et grâce à cet engagement, **la Ville de Vierzon a obtenu le label 100% EAC.**

Interventions en milieu scolaire	Orchestres à l'École (vents et percussions, cordes)
	Chorale à l'École
	Projet Itinérant
	CHAM au Collège

L'Orchestre à l'École, le Projet Itinérant ou encore la Chorale à l'École sont autant d'exemples d'actions mises en œuvre. Ces projets ont pour objectif de permettre aux élèves des écoles élémentaires de vivre des expériences favorisant l'éveil de leur curiosité, le développement de leur créativité et leur sens artistique.

En septembre 2021, le conservatoire de Vierzon a également permis la création d'une Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM) au collège Édouard Vaillant, collège classé en réseau d'éducation prioritaire.

Depuis de nombreuses années, l'Éducation Artistique et Culturelle est un axe fort du projet du conservatoire, en témoigne la nouvelle création d'une classe CHAM en partenariat avec le Collège Édouard Vaillant mais également l'obtention du label 100% EAC.



## LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Année scolaire	IME	FAM MAS	SAJ	CAMSP
2019/2020	9	40		
2020/2021		40	8	
2021/2022		40	9	1

Conformément aux textes régissant l'enseignement artistique et la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, le conservatoire de Vierzon a vocation à accueillir ce public et à favoriser son inclusion.



- Le nombre d'élèves connus en situation de handicap actuellement inscrits s'élève à 3 personnes.
- Une collaboration depuis le 28 février 2002 avec l'IME de Vierzon s'articule autour d'un dispositif pédagogique encadré par des professeurs et établi sur la pratique conjointe de rythme et de chant. Plusieurs projets ont vu le jour comme la création d'un conte musical, la réalisation d'une fresque musicale ou encore un projet sur les musiques traditionnelles.
- Un partenariat artistique avec les FAM MAS a été mis en place le 13 septembre 2016 (interventions de professeurs du conservatoire dans la structure). Les professeurs ont davantage un rôle d'artistes et offrent à chaque séance un petit concert à une quarantaine de résidents de la structure.
- Diverses actions pédagogiques/artistiques partenariales ont été menées par le passé avec des publics en situation de handicap, comme avec le GEM, l'ISEP ou encore la MASAP de Vierzon. Deux nouveaux partenariats ont vu le jour depuis peu avec le CAMSP et la SAJ. Le partenariat avec le CAMSP permet à quelques enfants de participer aux cours d'éveil musical à titre gracieux. Celui avec la SAJ concerne un groupe de jeunes adultes qui viennent chaque semaine suivre un cours musical avec une art thérapeute.

## L'ACTION CULTURELLE

Au fil des ans, le conservatoire de musique est devenu un acteur culturel du territoire. L'action culturelle du conservatoire organise chaque année un nombre important d'événements comme les 19/20 qui sont des petits concerts d'une heure se déroulant un mardi par mois mêlant des élèves et des professeurs avec des thèmes variés. Afin de valoriser la production artistique permanente du conservatoire, l'établissement se positionne résolument comme lieu de vie culturelle.

### c) De nombreux partenariats noués au fil du temps

Les partenariats culturels du conservatoire sont nombreux et divers, pour certains noués depuis de nombreuses années. Ces partenariats permettent aux élèves du conservatoire de découvrir le milieu professionnel, de se produire dans des lieux très divers ou de s'impliquer dans des projets transversaux. Les autres établissements d'enseignement artistique de la région et notamment les conservatoires et écoles de musique du territoire sont, par ailleurs, des partenaires culturels permanents. Des projets pédagogiques et de diffusions partagés avec ces derniers renforcent la position du conservatoire sur le territoire.

Le conservatoire propose ou participe également à des projets en collaboration avec des associations comme l'Orchestre d'Harmonie de Vierzon (O.H.V), Mikrokosmos, Accordéons de Concert du Berry (ACB), Baldébo ou encore les Amis des Orgues du Pays de Vierzon.

Il travaille aussi avec d'autres structures d'enseignement musical comme le Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) de Bourges, l'École de musique de Mehun-sur-Yèvre ou encore celle de Saint-Amand-Montrond.

Enfin, de nombreuses structures sociales et médico-sociales sont en lien avec le conservatoire de musique : l'hôpital de Vierzon, des Ehpad, la Maison départementale d'action sociale, les foyers d'accueil médicalisé et maisons d'accueil spécialisées, l'institut médico-éducatif...

#### d) Les locaux neufs

En 2015, la Ville de Vierzon a acquis des bâtiments auprès de la Région Centre. Un auditorium a d'abord été construit : **la Décale qui permet d'accueillir 200 personnes assises et 400 debout.**



En 2018, le conservatoire de musique a déménagé dans des locaux entièrement rénovés et mis en conformité, situés tout autour de l'auditorium. Aujourd'hui, des salles sont dédiées à chacune des disciplines et aux pratiques collectives. L'ensemble présente un total estimé à une surface hors d'œuvre nette de **2900m<sup>2</sup> pour les salles**. Une bibliothèque musicale a également été prévue, toutes les partitions sont en train d'être archivées et seront consultables sur ordinateur et empruntables en version papier.

Le studio d'enregistrement le Not'île, structure municipale également, est installé dans les mêmes locaux, avec aussi des partenaires comme l'OHV, l'ACB ou encore Mikrokosmos. En septembre 2019, un pôle arts plastiques a ouvert ses portes. La présence de ces structures culturelles en un même lieu offre de nombreuses possibilités de partenariat et sont une véritable chance pour les élèves.



## IV/ LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE DEMAIN

### A/ PLACER L'ÉLÈVE AU CENTRE DU PROJET PÉDAGOGIQUE

#### a) La pratique collective au cœur des apprentissages

**Les pratiques collectives** au sein du conservatoire sont un **outil de formation des musiciens**. C'est l'un des grands points forts du conservatoire de Vierzon : la diversité des pratiques collectives proposées.

#### OBJECTIF : INTÉGRER LA PRATIQUE COLLECTIVE AUX ÉVALUATIONS

Actuellement, les élèves ont une évaluation continue par leurs professeurs qui remplissent des bulletins semestriels et ils passent des examens à chaque fin de cycle. Il s'agirait, désormais, d'évaluer l'ensemble du cursus des élèves et donc d'évaluer également les pratiques collectives. Celles-ci pourraient être évaluées lors de concerts.

Des Unités de valeur (UV) seraient mises en place et il serait demandé aux élèves de réussir les trois UV. En 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycles, l'obtention du Certificat de fin de cycle serait ainsi conditionnée au passage et à la réussite des :

- UV de Pratique Collective (instrumentale ou vocale)
- UV de Formation Musicale
- UV de dominante instrumentale

En 3<sup>ème</sup> cycle (amateur diplômant) l'obtention du Certificat d'Études Musicales serait conditionnée au passage et à la réussite de trois UV :

- UV de Pratique Collective (instrumentale ou vocale)
- UV sur projet spécifique
- UV de dominante instrumentale

L'examen consisterait à présenter un programme libre et équilibré d'environ 20 minutes dans lequel prendrait place une œuvre de musique de chambre, des solos et une présentation des œuvres jouées. Ce programme doit permettre d'apprécier la maturité et un équilibre entre maîtrise instrumentale et engagement artistique.

Il s'agirait **d'évaluer les élèves en situation de concert**, en invitant, par exemple, les jurys à l'un de nos 19/20, puis de mettre en place des échanges entre les professeurs de différentes structures et pérenniser l'organisation d'examens départementaux tous les ans.

Pour les **évaluations terminales à la fin des cycles**, les examens resteraient placés sous la responsabilité de la directrice de l'établissement, associant des enseignants spécialistes et généralistes et pouvant associer aussi des professionnels extérieurs invités. Depuis deux ans, les examens de fin de cycle 1 ont été réalisés avec Mehun-sur-Yèvre. Il s'agira de développer les examens communs avec l'école de musique de Saint-Amand-Montrond et le conservatoire de Bourges pour généraliser ces examens communs à tous les cycles et tous les instruments. C'est une formule qui permet un travail partenarial avec les autres établissements mais également d'uniformiser le niveau et valoriser la réussite des élèves.

Les élèves devaient avoir validé leur fin de cycle en formation musicale avant de passer leur examen de fin de cycle en instrument. L'équipe souhaiterait permettre à certains élèves de faire l'inverse afin de ne pas pénaliser quand ils progressent plus vite en instrument qu'en formation musicale.

### OBJECTIF : PLUS DE LIEN ENTRE LA FM ET LES ENSEIGNEMENTS EN COURS INDIVIDUEL

La pratique collective doit se trouver au centre des apprentissages pour permettre de renforcer le lien avec les cours d'instrument et la formation musicale. Cette dernière a longtemps été dissociée des autres enseignements. Afin d'éviter l'empilement des disciplines et de mieux définir les liens entre les apprentissages, les pratiques collectives (orchestres, ensembles de musique de chambre et chorales) offrent la possibilité d'expérimenter et d'ancrer dans la pratique les notions théoriques et techniques abordées dans les autres cours.

Des classes orchestres 1<sup>ère</sup> année et 2<sup>ème</sup> année ont été mises en place, il faut désormais aller au bout de la démarche et intégrer la pratique collective dans la formation musicale à tous les niveaux. Ce dispositif pédagogique développe le travail en équipe, aborde des notions théoriques en lien direct avec les pratiques d'ensemble grâce au répertoire commun entre l'orchestre et la formation musicale.

### OBJECTIF : UNE PLUS GRANDE SALLE POUR LES PRATIQUES COLLECTIVES

Les nouveaux locaux du conservatoire offrent de nombreuses salles de cours modernes, agréables et adaptées aux besoins des cours individuels. Face à la diversité des pratiques collectives proposées et au nombre d'élèves, les salles destinées à l'apprentissage en groupe ne sont en revanche pas suffisantes. Les salles sont parfois trop petites pour accueillir le nombre d'élèves et les orchestres sont parfois divisés. Les équipes doivent intégrer cette donnée lors du montage de certains projets. C'est aujourd'hui un constat qui nuit au développement de certaines pratiques collectives.

Au sein du conservatoire, des salles sont mises à disposition de partenaires, des associations notamment. Une nouvelle répartition de l'espace avec des salles partagées ou une réflexion plus précise sur les emplois du temps est nécessaire car il devient très important pour l'établissement de disposer d'une large salle pour les grands ensembles.

### OBJECTIF : REGROUPER DES ENSEMBLES INSTRUMENTAUX

Face à la multiplicité de l'offre, les élèves manquent de disponibilité pour participer à tous les ensembles proposés au sein de l'établissement. Le fait d'obliger l'élève à réaliser des pratiques collectives est pourtant un outil d'ancrage de la motivation car le plaisir partagé est une puissante source de plaisir. Le conservatoire dispose de nombreux ensembles, peut-être trop ? L'Orchestre d'harmonie de Vierzon (OHV) est l'orchestre historique de la Ville de Vierzon qui participe à toutes les cérémonies et entretient un partenariat avec le théâtre Mac-Nab en proposant des concerts deux fois par an autour d'un répertoire varié. Constitué d'une partie d'élèves du conservatoire, il est l'un des orchestres à vent des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycles mais ne répond pas à la demande de tous les élèves. Une réflexion collective devra être engagée sur la structuration des ensembles, le regroupement de certains d'entre eux en créant, par exemple, un orchestre de type Mozart.



## OBJECTIF : ÉLARGIR LA PRATIQUE VOCALE

Depuis les années COVID, le conservatoire ne dispose plus de chœur d'enfants. Il est envisagé de rouvrir ce cours en septembre 2023. L'ambition est de développer les pratiques vocales et de créer un cursus de voix pour enfants. Cette filière voix serait la démonstration d'un engagement fort envers la pratique vocale. Dans un premier temps, les professeurs de chant du conservatoire pourraient multiplier les interventions chantées dans les écoles, puis dans un second temps proposer aux élèves motivés de s'inscrire à un chœur du conservatoire sans forcément suivre un cursus complet.

De plus, Mikrokosmos (l'un des meilleurs chœurs amateurs de France), se situe dans l'enceinte du conservatoire mais trop peu de liens existent. Le conservatoire pourrait réaliser des projets en commun, suivre des stages...

*Exemple d'action : Établir une nouvelle convention de partenariat avec Mikrokosmos*



## b) Accompagner tous les élèves dans leur découverte et leur pratique musicale

Au cœur des enseignements, l'accompagnement des élèves doit être une priorité de l'action du conservatoire, sur le plan artistique et humain. La pratique musicale participe aussi à la construction des futurs citoyens.

### OBJECTIF : RENFORCER LA MOTIVATION DES ÉLÈVES

La question de la motivation des élèves est une préoccupation constante de l'équipe du conservatoire. La motivation repose sur plusieurs piliers : l'éveil et la curiosité musicale, la pratique collective source de plaisir, la possibilité de valoriser régulièrement son travail lors de concerts, les actions culturelles (comme la semaine de la culture musicale) ou encore la participation des élèves aux choix musicaux.

En cycle II, la question des contenus des enseignements pour le public adolescent est un sujet de réflexion important. En effet, ce public est souvent en situation d'abandon. En outre, pour les adolescents débutants, il s'agira de développer une offre de formation davantage en lien avec la réalité de leurs pratiques, leurs esthétiques et les nouvelles technologies. Le chœur et l'atelier de musiques actuelles, la mise en place de cours d'instruments en cursus non diplômant et la création d'un orchestre au collège constituent des premières pistes de travail. En 2021, un cursus Musiques Actuelles a été créé. La création d'un ensemble symphonique ou de type Mozart participerait également à développer la motivation de certains élèves en permettant des projets musicaux plus ambitieux et donc plus rassembleurs.

*Exemple d'actions :*

*Organiser des formations pédagogiques sur la gestion d'un groupe  
Poursuivre les projets départementaux source de motivation*

### OBJECTIF : PROPOSER UNE OFFRE À LA CARTE POUR TOUS LES PUBLICS

L'apprentissage de la musique dans l'enseignement initial repose sur une formation aux pratiques musicales à la fois collectives et individuelles. Elle est organisée en trois cycles auxquels correspondent un certain nombre d'objectifs de formation.

Les deux premiers cycles constituent un tronc commun centré sur les pratiques instrumentales et/ou vocales. À la fin du 1<sup>er</sup> cycle, les élèves peuvent poursuivre dans un 2<sup>ème</sup> cycle, s'orienter vers un parcours non diplômant ou encore un parcours en musiques actuelles. Enfin, à la fin du 2<sup>ème</sup> cycle, les élèves peuvent s'engager dans un 3<sup>ème</sup> cycle conclu par un Certificat d'Études Musicales (CEM), suivre un parcours personnalisé de formation sans finalité de diplôme mais adapté à des objectifs personnels (avec le cursus non diplômant et celui de musiques actuelles) ou s'orienter vers le cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI) conclu par le Diplôme d'Études Musicales (DEM) décerné par le CRD de Bourges.

A côté de ce cursus classique, le conservatoire propose également un cursus non diplômant, des découvertes pour les publics plus éloignés. Des formations sont aussi parfois proposées à certains adultes. Enfin, régulièrement, des demandes de « cours d'essai » sont formulées par les usagers. Afin d'y répondre, des séances pourraient être proposées en fin d'année aux élèves souhaitant s'inscrire et en début d'année pour les classes incomplètes.

*Exemple d'actions :*

*Proposer des cours d'essais  
Impulser l'organisation de stages permettant à un large public de découvrir le conservatoire*

## OBJECTIF : RENFORCER LES LIENS AVEC LES AUTRES LIEUX D'ENSEIGNEMENTS DU DÉPARTEMENT

Les partenaires culturels du conservatoire sont nombreux et divers. De nombreux liens sont entretenus avec les autres établissements d'enseignement artistique du département du Cher à savoir le Conservatoire à rayonnement départemental de Bourges et les écoles de musique de Mehun-sur-Yèvre et de Saint-Amand-Montrond.

Plusieurs ensembles départementaux existent dans plusieurs disciplines : flûte, cordes, guitare, musiques actuelles et traditionnelles. Ces projets, pour certains également ouverts aux écoles associatives, favorisent les échanges, la rencontre et sont sources de motivation pour les élèves mais aussi les professeurs. Des examens communs ont aussi été mis en place avec Bourges, démarche que l'équipe souhaite poursuivre.

### *Exemple d'actions :*

*Réactualiser les conventions de partenariat avec les autres conservatoire et écoles de musique du Département afin de formaliser les échanges*

*Impulser l'élaboration d'une Charte pour les ensembles départementaux*

*Réaliser des examens communs avec les autres structures du département*

## OBJECTIF : DÉVELOPPER UN LIEU RESSOURCES, LA PARTOTHÈQUE

On constate que près de 75% des conservatoires (tous statuts confondus) disposent de plus de 500 partitions, traduisant la volonté de la part des établissements d'être équipés d'une partothèque, malgré un manque de moyens, en particulier concernant le personnel. La gestion de cet espace est souvent dévolue aux secrétaires, régisseurs ou directeurs d'établissement, rarement formés à la bibliothéconomie, en particulier dans les petits établissements.

Depuis mars 2020, le conservatoire de musique de Vierzon disposant de plus de 1 000 ouvrages a entrepris de constituer un véritable lieu ressources : une partothèque. Un archivage et une numérisation de l'ensemble des partitions est en cours. Dans quelques mois, les élèves et professeurs pourront avoir accès à cette partothèque et emprunter des partitions sous forme physique et numérique.

## c) Des relations avec les élèves et les parents repensées

### OBJECTIF : AMÉLIORER L'ACCUEIL DU PUBLIC

L'arrivée dans les nouveaux locaux a été l'occasion d'engager une réflexion nouvelle sur l'accueil du public. En effet, le secrétariat a été positionné de sorte à rendre visible l'entrée principale et assurer un lien direct entre le secrétariat et le public. Il s'agira désormais d'améliorer encore l'accueil du public. Le bureau d'accueil n'est pas complètement accessible aux personnes en situation de handicap et les horaires devront faire l'objet d'une concertation. Cette modernisation pourra s'engager en plusieurs étapes et devra débiter par l'élaboration d'un diagnostic précis des besoins des élèves. Une charte d'accueil pourrait également être créée.

### OBJECTIF : DÉMATÉRIALISER LES INSCRIPTIONS

La procédure d'inscription est lancée chaque année en juin. Elle se fait, dans un premier temps, auprès du Guichet unique en mairie puis au conservatoire avant une dernière étape auprès du professeur. La procédure assez fastidieuse lorsque s'ajoute la location d'instrument n'est pas dématérialisée. Ce reproche adressé régulièrement au conservatoire doit être pris en compte. L'établissement devra s'engager dans une démarche de simplification. Les inscriptions doivent être modernisées et ce d'autant plus que la crise énergétique s'aggrave (réduire l'utilisation de papier notamment).

## OBJECTIF : MODERNISER LA COMMUNICATION AVEC LES ÉLÈVES

Il s'agira également de moderniser les relations entretenues avec les parents d'élèves notamment par le biais de sms ou encore la création d'une plateforme pédagogique destinée aux élèves et à leurs parents. Les élèves et parents d'élèves pourraient avoir accès à une plateforme interne où chaque professeur mettrait des outils pédagogiques à disposition. L'envoi de bulletins papier devra, peu à peu, être remplacé par la transmission de bulletins numériques au choix de chaque famille.

## B / DES PROJETS AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS

### a) Des pratiques pédagogiques innovantes pour les élèves d'aujourd'hui

#### OBJECTIF : DÉVELOPPER LES OUTILS NUMÉRIQUES

Le numérique est devenu un enjeu évident de l'enseignement de la musique. Le conservatoire de Vierzon, assez en retard sur cette question, devra déployer des outils d'enseignement nouveaux. Il ne s'agira pas de remplacer des cours en présentiel par des cours à distance mais bien de proposer aux élèves et à l'équipe enseignante de nouveaux outils. Installation de vidéo projecteur, formations à destination des enseignants, acquisition de nouveaux ordinateurs et également d'un logiciel d'écriture de partitions paraissent des investissements nécessaires.

#### OBJECTIF : DÉVELOPPER LA PÉDAGOGIE DE GROUPE

La pédagogie de groupe mise en place pour les premières années (orchestres/FM) permet aux professeurs de diversifier les modalités d'apprentissage instrumental. L'apprentissage en petits groupes permet de créer des conditions pédagogiques de participation active des élèves, de développer une attitude de responsabilité chez les élèves en utilisant le entre pairs, d'apprendre l'écoute et le respect de l'autre. Cela soutient la motivation chez certains élèves instrumentistes et permet de diversifier les formes d'évaluation et de mener des projets pédagogiques collaboratifs.

Ce fonctionnement serait à développer avec d'autres cours de Formation Musicale (ex : formation musicale en musiques actuelles) où chaque élève doit avoir le droit de proposer ses idées musicales, de les exprimer en groupe et doit pouvoir résoudre ses difficultés techniques ou musicales particulières avec l'aide de ses pairs. Le rôle du professeur est donc d'autoriser les interactions et de gérer la communication dans le groupe pour que les élèves puissent partager leurs savoirs et progresser individuellement. Dans la pédagogie de groupe, le groupe devient un outil et non un objectif.

Le développement de groupes d'apprentissage favoriserait une pédagogie active et permettrait d'élargir le nombre d'élèves. Cet objectif s'appliquerait dans quelques disciplines notamment celles avec des listes d'attente. Il pourrait se concrétiser par la création de groupe de 3 élèves maximum par heure pour les cours instrumentaux avec des élèves qui progressent à la même vitesse.

*Exemple d'actions :*

*Mettre en œuvre une formation à destination des enseignants sur la pédagogie de groupe*

*Proposer de nouvelles formations en petit groupe*

*Modifier les tarifs pour ces enseignements de groupe*



## b) Développer des actions auprès du public empêché

### OBJECTIF : DÉVELOPPER L'ART THÉRAPIE

La Ville de Vierzon mène une action volontariste en faveur des personnes en situation de handicap. Le conservatoire s'inscrit pleinement dans cette démarche et développe, depuis de nombreuses années, des ateliers spécifiques pour ce public, soit au sein du conservatoire, soit directement dans les structures spécialisées. Le conservatoire mène aussi des actions ponctuelles au sein de l'hôpital de Vierzon (Pédiatrie) ou des maisons d'accueil pour personnes âgées (Ehpad par exemple). Le conservatoire devra pérenniser ces démarches, développer ce type de partenariat auprès de nouvelles structures, rendre cette dynamique plus lisible et plus visible. Dans le but d'élargir les activités musicales de personnes en situation de handicap, il est envisagé de créer des ateliers de musicothérapie ayant pour objectifs le plaisir musical et le bien-être des élèves.

*Exemple d'actions :*

*Créer un orchestre au sein d'une structure médico-sociale*

*Encourager la formation des enseignants (via les stages Cnfppt)*

### OBJECTIF : TOUCHER DE NOUVEAUX PUBLICS

Le conservatoire de musique de Vierzon mène une vraie politique d'accès d'abord grâce aux tarifs très attractifs proposés mais aussi grâce aux très nombreux partenariats développés notamment auprès des structures médico-sociales. Une classe à horaires aménagés a également été ouverte au sein d'un collège classé réseau d'éducation prioritaire. La visibilité du conservatoire pourrait également être augmentée par des actions hors les murs. L'idée serait de multiplier les répétitions publiques dans des lieux insolites, auprès de publics empêchés ou défavorisés.

*Exemple d'actions :*

*Étudier plus en détail la sociologie du conservatoire de musique*

*Organiser des stages de découverte pour attirer un nouveau public*

*Organiser des actions hors les murs dans des lieux insolites, dans les quartiers*

### OBJECTIF : S'ADAPTER AU PUBLIC DYS (TROUBLES SPÉCIFIQUES DU LANGAGE ET DE L'APPRENTISSAGE)

À l'heure de l'école inclusive, l'identification de ces types de déficiences et l'adaptation des conditions d'apprentissage constituent un véritable défi pour l'ensemble du monde éducatif. Les professeurs du conservatoire sont conscients de ne pas aider comme ils le devraient tous ces élèves. L'ambition de la Ville serait d'offrir à l'équipe la connaissance minimale des pathologies DYS pour pouvoir accueillir au mieux ces élèves et participer à leurs projets individuels avec les professionnels de soin et leurs familles. En France on parle de 6 à 8% de troubles DYS. On peut dire que 4 à 5% des élèves d'une classe d'âge sont dyslexiques, 3% sont dyspraxiques, et 2% sont dysphasiques. Il est donc important qu'une équipe éducative soit formée pour accueillir ces enfants.

*Exemple d'actions :*

*Mettre en œuvre une formation des professeurs sur les besoins des élèves dits DYS*

*Développer des actions hors les murs*

### c) Structurer le cursus des musiques actuelles

#### OBJECTIF : PROPOSER UN CURSUS MUSIQUES ACTUELLES COMPLET

L'arrivée d'un nouveau professeur de piano spécialisé en musiques actuelles a permis d'élargir les ateliers sur ce style de musique qui a abouti en septembre 2022 à la création d'un cursus de musiques actuelles. En effet, aujourd'hui, les élèves intéressés par ce style de musique peuvent suivre des cours de formation musicale, d'instrument et d'ensemble de musiques actuelles à partir du second cycle.

Le cursus spécifique musiques actuelles s'adresse à des élèves ayant déjà parcouru un premier cycle de cursus général ou ayant entrepris précédemment, en autodidacte ou hors enseignement structuré, une démarche musicale dans le champ esthétique des musiques actuelles amplifiées. Organisé en deux cycles d'apprentissage, il conduit à la délivrance d'un Brevet d'études musicales, spécialité musiques actuelles. Ce cursus propose une scolarité musicale adaptée, reposant principalement sur une pratique collective en atelier favorisant la création et la connaissance des répertoires, complétée par l'apprentissage d'un instrument et des enseignements généraux de formation musicale.

## C / UN CONSERVATOIRE TOUJOURS PLUS ATTRACTIF ET OUVERT À TOUS

### a) L'éducation artistique et culturelle : vers le 100% EAC

#### OBJECTIF : ALLER VERS LE 100% EAC

La Ville de Vierzon vient d'être labellisée 100% EAC par les Ministères de la Culture et de l'Éducation Nationale. Le conservatoire de Vierzon propose divers projets EAC aux établissements scolaires de Vierzon permettant de nombreuses heures de pratiques aux élèves. La démarche du 100% EAC conduira la Ville à développer ces projets et à en élargir le cadre (temps scolaire et hors temps scolaire), de la petite enfance à l'enseignement supérieur.

Actuellement, le conservatoire propose deux Orchestres à l'École, un Projet itinérant et deux Projets Chorales par an, sur des thématiques en cohérence avec les projets d'écoles. L'ensemble de ces formes interactives rendent les enfants acteurs de leur apprentissage par l'expérimentation musicale individuelle et collective. Le nouveau label impliquera donc la mise en œuvre de nouveaux projets.

#### Exemple d'actions

*Mettre en place des actions musicales pour des maternelles*

*Créer un chœur avec un nouveau public*

*Créer un orchestre hors temps scolaire ou pour une structure médico-sociale*

### b) Le conservatoire un véritable acteur culturel

#### OBJECTIF : FAIRE DU CONSERVATOIRE UN LIEU DE RENCONTRES AVEC LES ARTISTES

L'action culturelle du conservatoire (diffusion, création, expositions, etc.) fait partie intégrante de sa mission pédagogique. C'est la dimension artistique des enseignants et des élèves qui est garante du rayonnement de la structure. La pédagogie ne peut se concevoir sans une prise en compte des problématiques liées aux arts de la scène (gestion du trac, de la mémoire, scénographie, techniques spécifiques, etc.). C'est pourquoi, en collaboration avec ses partenaires habituels, le conservatoire de Vierzon doit s'affirmer comme une structure de production artistique permanente. Il doit construire, organiser et structurer son action culturelle.

Le conservatoire, à l'instar des autres structures culturelles de la Ville de Vierzon, doit être en mesure de proposer des actions culturelles, des choix de spectacles, d'accueillir des résidences d'artistes et d'être en lien avec les autres structures culturelles de Vierzon dans les projets artistiques menés. Les résidences sont des actions qui conduisent une équipe artistique d'une part, et un établissement culturel d'autre part, à croiser, pour un temps donné, leurs projets respectifs, dans l'objectif partagé d'une rencontre avec le public. Elles visent à répondre de manière adaptée, concertée et contractuelle au souci d'accompagner des artistes dans le développement de leur activité. Elles ont également pour objectif de contribuer à offrir au public une diversité de propositions artistiques. Enfin, elles visent à mieux ancrer le travail artistique dans une réalité territoriale. Cette action a commencé en 2022 avec la venue d'un artiste au sein du conservatoire et il serait intéressant de pérenniser cette action et mettre en place au moins une résidence par an à la Décale. L'intérêt de la résidence vient aussi de la possibilité d'offrir aux élèves un contact direct avec des musiciens professionnels qui vont partager leur expérience auprès des plus jeunes. Voici une autre source, puissante, de motivation !

*Exemple d'actions :*

*Organiser des résidences d'artistes, des master class*

*Organiser des spectacles à La Décale utiles pédagogiquement aux élèves*

*Mettre en place d'un comité d'action culturelles en lien avec artistes et compagnies*

*Créer un comité d'action culturelle*

*Enrichir la semaine musicale*

#### OBJECTIF : LIEU DE VIE CULTUREL MÉLANT LES ARTS

Le conservatoire de musique est installé dans les mêmes locaux que le studio d'enregistrement le Not'île mais aussi du pôle arts plastiques. Le chœur Mikrokosmos, l'Accordéon Club du Berry (ACB) et l'Orchestre d'harmonie de Vierzon (OHV) utilisent aussi les mêmes locaux. Le conservatoire de musique compte plus de 440 élèves. Une centaine d'élèves se rendent aux ateliers d'arts plastiques chaque semaine et une centaine de jeunes fréquentent le Not'île. La Décale accueille des centaines de visiteurs chaque année.

Les locaux organisés autour d'une cour dénommée espace Charlie rendent le lieu accueillant et agréable à vivre. Les élèves y passent du temps entre deux cours ou en attendant leurs parents. Afin d'améliorer les conditions d'accueil des élèves et de leurs parents au sein du conservatoire, des modifications du règlement intérieur ainsi que des horaires sont envisageables. De surcroît, l'aménagement d'un coin repas ou la mise à disposition d'un distributeur permettrait de développer le caractère accueillant et agréable des lieux. À l'image d'autres lieux culturels, le conservatoire pourrait devenir un lieu de vie plus convivial et créer plus de liens entre les différents pôles artistiques installés dans ces mêmes locaux.

*Exemple d'actions :*

*Favoriser l'organisation d'expositions culturelles au sein de l'espace Charlie*

*Permettre une rencontre des différents publics*

*Organiser un temps festif commun à tous les publics*

## OBJECTIF : DONNER À VOIR L'ÉTABLISSEMENT DANS LA VILLE : UNE COMMUNICATION RENFORCÉE

La communication du conservatoire a considérablement évolué depuis quelques années. Une communication « papier » continuera d'être utilisée mais de façon plus ciblée. Chaque année scolaire, la programmation des 19/20 et l'ensemble des prestations musicales apparaissent dans le Culture Mag de la ville qui a vu le jour en septembre 2021. Enfin, les projets proposés à l'Éducation Nationale sont répertoriés dans le document des Actions Éducatives Culturelles de Vierzon. Le renouveau de la communication de l'établissement participera à redonner une nouvelle image du conservatoire, plus attractive et plus moderne. En partenariat avec le service communication de la ville, le conservatoire a créé en 2018 une nouvelle plaquette qu'il serait souhaitable de faire évoluer. Il serait également nécessaire d'élaborer une stratégie de communication et veiller à la circulation de l'information vers l'ensemble des agents, des usagers et du public. Afin d'être plus en phase avec les élèves, il faudrait renforcer la présence sur les réseaux sociaux. Les élèves pourraient même devenir acteurs de la communication du conservatoire notamment sur ces réseaux sociaux.

*Exemple d'actions :*

*Créer une nouvelle plaquette de communication*

*Augmenter la présence sur les réseaux sociaux*

*Créer d'une brochure pour les événements de la Décale*

## c) Vers un conservatoire des arts pour une pratique artistique tout au long de la vie

### OBJECTIF : SOUTENIR LES PRATIQUES AMATEURS EN LIEN AVEC LE NOT'ÎLE

Au cœur des mêmes locaux que le conservatoire est également installé le studio d'enregistrement du Not'île. Ce voisinage doit permettre la mise en œuvre de nouveaux projets artistiques et ouvrir de nouvelles portes encore assez peu exploitées notamment pour soutenir la pratique amateur. En effet, en plus d'être un studio d'enregistrement, le Not'île propose la possibilité de répéter dans ses locaux mais aussi des ateliers de Musique Assistée par Ordinateur (MAO) ou encore des ateliers de guitare, basse, batterie, clavier et voix. Un projet mêlant les élèves du Not'île et du conservatoire a déjà été créé. Un partenariat sur le projet CHAM a été mis en place mais d'autres projets pourraient encore être envisagés. Les deux structures doivent apprendre à travailler ensemble plus étroitement dans une perspective d'avenir commun. Les trois pôles installés dans ces mêmes locaux doivent se rapprocher tant d'un point de vue de la communication que des méthodes de travail.

*Exemple d'actions :*

*Intégrer le Not'île au cursus musiques actuelles*

### OBJECTIF : VERS UN PARCOURS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE COMPLET

La Ville de Vierzon a mis en place des cours d'arts plastiques proposés par une professeur d'arts plastiques au sein des mêmes locaux à la rentrée 2019. Différents domaines sont abordés (dessin, peinture, illustration, sculpture, modelage, gravure...) permettant à chacun d'apprendre à s'exprimer et à communiquer avec les images, les volumes et les gestes.

Le projet pédagogique de ces ateliers a pour objectif de sensibiliser et d'initier le public aux arts plastiques par la pratique en cultivant l'esprit critique et la créativité de chacun, en développant les facultés d'observation et en stimulant la sensibilité et l'imaginaire.

La présence du pôle arts plastiques au sein du conservatoire est un élément important. Le rapprochement des publics et l'intégration de l'activité arts plastiques au sein du conservatoire peut être un enrichissement pour les élèves et permettre de rendre plus complète l'offre de formation culturelle. Un partenariat a commencé avec des cours communs (arts plastiques et musique) pour les élèves d'éveil et s'est prolongé en 2022 avec la mise en place d'une performance et d'un concert de fin d'année valorisant l'ensemble des cours d'art et de musique. Ces projets communs pourraient

petit à petit amener la mise sur pied d'un parcours d'enseignement artistique complet.  
Avec l'arrivée dans l'équipe d'un professeur diplômé en théâtre, des portes pourraient s'ouvrir pour créer un nouveau cycle d'enseignement. En effet, le théâtre et la musique ont des liens étroits (la voix, l'improvisation, la mise en espace, etc.) et de nombreux projets pourraient en découler.

*Exemple d'actions :*

*Proposer des stages mêlant les deux univers artistiques : musique et arts plastiques*

*Proposer un cursus complet d'arts plastiques et musique aux enfants*

*Développer un cycle d'enseignement professionnel initial en théâtre*

*Ouvrir une section art dramatique*

## V / CONCLUSION

L'arrivée du conservatoire de musique dans des locaux entièrement rénovés lui a donné un nouvel élan. Par la diversité des enseignements proposés, par la qualité de ses locaux, par ses tarifs accessibles, par le professionnalisme de l'équipe, le conservatoire de musique de Vierzon est un acteur majeur de la politique culturelle de Vierzon.

L'obtention du label 100% Éducation Artistique et Culturelle permettra encore d'augmenter le nombre d'élèves concernés par les projets scolaires alors même que le conservatoire de musique est déjà la structure culturelle de la collectivité la plus impliquée dans l'enseignement artistique et culturel.

Aujourd'hui, le conservatoire de musique doit ouvrir une nouvelle page de son histoire en s'inscrivant, plus que jamais, dans une perspective d'ouverture, d'exigence artistique, de modernité et se préparer aux évolutions culturelles de demain.

L'un des enjeux des prochaines années sera d'approfondir le travail entrepris en ayant toujours à l'esprit les valeurs qui font la force des établissements d'enseignement artistique : autonomie, capacité de réflexion et de concentration, ouverture esthétique et artistique, écoute, partage et respect de l'autre.

Il s'agit désormais d'élargir les perspectives des élèves du conservatoire en renforçant les liens avec les autres structures comme le pôle arts plastiques, le Not'île et demain peut-être le pôle art dramatique. Ces liens permettront aux langages artistiques de dialoguer favorisant l'ouverture d'esprit des élèves et participant à l'éducation des jeunes citoyens en devenir.

*« On ne peut pas tout enseigner à autrui. On ne peut que l'aider à le découvrir de lui-même ».*

GALILÉE, 1564 – 1642



